L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Journal, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 4 AVRIL

Charte
DE LA
COMPAGNIE DE NAVIGATION
DU MISSISSIPPI.
Bassin de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

QUE tous ceux qui ont vu, depuis vingt-huit ans, le jour de lumière de l'Année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-vingt-huit, et tous ceux qui ont vu, depuis cette époque, jusqu'à l'Année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-trente-huit, Notre Ville d'Orléans, parfaitement connue sous le nom de Nouvelle-Orléans, sachent et soient informés, que nous, Citoyens de cette Ville, nous nous sommes réunis, et nous nous sommes constitués en présence des témoins et après comparution devant le Notaire soussigné, en une corporation, dans le but et sous les dispositions qui suivent :

ARTICLE I.

Le nom de corporation de la Société sera THE MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

Le siège des affaires de la Société sera fixé au dit nom, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et maintenir un ou plusieurs bateaux à vapeur pour naviguer sur le Mississippi, et ses tributaires ; l'objet de toute personne, homme, femme, ou de n'importe quelle sorte, et de n'importe quelle nationalité, ou de n'importe quel sexe, pour y être admis, sera le bénéfice que cette personne pourra tirer de la susdite ligne de bateaux.

Les Sociétaires ne répondront les uns envers les autres que jusqu'à concurrence du prix de leurs actions.

Le Président de la Société est, par les présentes, nommé Président du dit corporation pendant une année.

ARTICLE IV.

Le capital de cette Corporation est fixé à cinq cent mille dollars, représentant par cent actions de cinq mille dollars chacune, payées dès avant ou après du jour de la souscription de chaque souscripteur ou bénéficiaire de la signature de ladite charte. Dans le cas où, dans le cas où, et de la manière qu'il plaisera aux Directeurs—pourvu qu'il ne soit pas contraire à la loi, et à l'ordre du jour sous de semblables conditions et que la demande ne soit par faite plus souvent qu'une fois dans toutes jours.

ARTICLE VI.

Cette Société commencera les opérations dès que cinquante mille piastres de capital seront de souscrites et, après du jour d'avis donné au moins au journal public de la ville de la Nouvelle-Orléans, une élection du Bureau de Directeurs, composés de neuf actionnaires, aura lieu sous le nom de Corporation et par Directeurs réunis et formés en Bureau, et dans ceux à partir du jour de leur élection. Chaque actionnaire sera réputé un vote à la dite élection et les Directeurs seront convoqués dans tout cas.

ARTICLE VII.

Cette corporation adoptera les réglements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à ce présent.

ARTICLE IX.

Cette Société sera un sous de Corporation ; le dit sous-nom ou bateau à vapeur sur lequel se trouvera l'nom de la Corporation.

ARTICLE X.

Les Directeurs procéderont, aussitôt que possible, à leur élection à l'élection au scrutin, un Président et un Vice-Président parmi eux-mêmes. Le Président aussi des nommer un Trésorier, un Secrétaire et un Surintendant—nomination que devront confirmer les Directeurs.

ARTICLE IX.

Cette Société sera un sous de Corporation ; le dit sous-nom ou bateau à vapeur sur lequel se trouvera l'nom de la Corporation.

ARTICLE X.

Le temps pour lequel cette Corporation est formée est de vingt-cinq ans.

ARTICLE XI.

Si un souscripteur refusait ou négligeait de faire pour conformer aux conditions à chaque échéance, il sera ajouté à la somme, jusqu'à parfait paiement, un intérêt de dix pour cent par an. Si un souscripteur refuse ou refuse de faire le paiement dans les trente jours qui suivront la date opérée pour le paiement, les Directeurs auront droit de faire vendre à l'encan au enchérisseur, après six jours d'avis, public dans un ou plusieurs journaux de cette ville, toutes actions ou leur équivalent, les sommes dû sans sommes.

ARTICLE XII.

Cette corporation adoptera les réglements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à ce présent.

Les parties à cet acte sont

DAVID DE HAVEN,
DE WITT C. MARTIN
JOHN BENJAMIN CHANDLER,
FRANCIS BAKER,
THOMAS O. EHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST, et
LEE CRANDALL,

tous de la ville de la Ville Orléans.

Ainsi fait et passé, en mon étude, dans la susdite ville de la Ville Orléans, le jour, le mois et l'année ci-devant partie, en présence de Charles Le Lorme et Theodore Remondet, témoins de ce lieu, demeurant dans cette Ville—lesquels signent avec les parties et moi, ledit notaire, après lecture faite des présentes.

(Signé) D. De HAVEN,
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
J. BENJ. CHANDLER,
THOM O. EHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. LE LORME,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL,
Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre.

Ce qui précède, les présentes avec mon signature et le sceau de mon étude.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Nlle Orléans, 29 mars 1837. 29 mars—2t

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme/ E. Le Vilebouvre,
SUCCESSEUR DE MRS BESON.
No 375 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
Cette Institution, jouissant de perfectionnement, se prend 4 élèves pour les Pensionnaires. 31 mars—3m

PENSIONNAT ET EXTERNAT
(ANGLAIS ET FRANÇAIS)
DE DEMOISELLES.
Mme J. L. SEAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Pyrénées, (l'ancienne résidence de Mme Chaix, Mme Seand, en y ajoutant une somme de 10 mois prochain.
Les Parents qui désirent lui confier leurs enfants sont prévus de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse disposer en conséquence.
Mme Seand donne de nouvelles des pensionnaires pour le commencement de l'automne prochain. 23 fév—1m

COLLÈGE dirigé par M. CARON.
Rue des Remparts 340.
Enseignement Anglais, le Français, l'espagnol, l'allemand Trois leçons mathématiques hebdomadaires et utiles.
Classes jour de 8 à 1 heures.—Du 6 à 9 10 par mois.
Classes du soir entre 7 et 9 heures—Du 6 par mois. 20 juil

Pensionnat de 8 à 9 30 par mois. 20 juil

COLLEGE Commercial de Dolbear, cour Camp et Gravier, rue Gravier, nouvelle adresse, rue Camp, Pépinière. Il a été fondé en 1822, et tient une charte de l'Etat. Il est adopté par les plus grands hommes de Bureau en nombre dans la plupart des commerces de cette ville et du Etats du Sud. Les membres et les élèves de l'Ecole, la calligraphie, les mathématiques, l'algèbre, le français, l'allemand, et les sciences. Une Médaille spéciale permettant de gagner de 1,000, 2,000 et 3,000 par an, est la meilleure récompense pour les parents prétend donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port en toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.
6 mars—6m RUFUS DOLBEAR Président.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, NO. 61.
ONZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:
Sur les risques d'incendie.....$281,333 30
Sur les risques de navigation.....24,146 60
Sur les risques de rivières.....180,054 42
$487,534 32
Sur moins—Primes payées en 1865.....$367,159 20
Primes remboursées le 31 déc. '65.....4,569 12
371,432 18
Montant net des primes le 31 déc. '66.....$451,542 20
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.....$ 24,146 60
Sur les risques de navigation.....
Sur les risques de rivières.....
Pertes payées.....
Pertes payées en 1865.....
Pertes sur mer.....
Pertes sur les rivières.....
Sinistres non réglés.....
Réassurances.....
Dépenses, taxes, intérêts, salaires, etc.....
Remises de rive de ports.....
Bénéfice net.....
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières.....
Placé en hypothèque sur propriétés foncières.....
Placé en bons de la ville et autres.....
Placé en actions de banque et autres.....
Placé en actions de la Compagnie d'Assurance.....
Prêts sur garanties.....
Espèces.....
Primes en vue de percepter.....
En caisse.....
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurmenté et signé personnel mot, ce 19 mars 1867.
PAUL O. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont résolu de décréter un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.
Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, sur payement sur leurs trésorier-comptable, ses pour neuf J'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.
Le tableau ci-dessus, et les résolutions ci-dessus, sont
ANT. CARRICKER, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Charles Briggs, Ant. Carriker,
Chas. F. Conrad,
Moses Pilcher,
E. Kruger,
Chas. Lafitte
John S. Maxwell,
P. Anderson,
Alfred Kenny,
J. Hawkins,
Geo. W. Dunbar,
E. F. Kilbourne,
Geo. W. Hyman,
Ariel S. Montgomery,
Henry J. Vose,
F. Marquez,
L. S. Fobler.

ANNONCES PARISIENNES, Traduites par H. H. GAILLARDET,
No 21 RUE TRAVERSIÈRE, PARIS.

MALADIES DE POITRINE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX,
DE MAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Depuis des siècles, malades et médecins cherchaient un médicament qui pût guérir les maladies de poitrine, et toutes les recherches étaient vaines jusqu'à présent sans succès.
Mais des travaux récemment consacrés à l'Académie de médecine de Paris et les plus sérieuses expériences faites à l'Hôpital Brompton, de Londres, hospitalisants consacrés aux traitements de la phthisie, ont démontré que cette terrible maladie, quand elle n'était pas arrivée à un dernier période, trouvait un spécifique puissant dans le Sirop d'hypophosphite de chaux.
Les toux, rhumes, enfoncements, bronchites, grippe et coqueluche, cèdent aussi rapidement à l'emploi de ce sirop, et les authentiques trouveront en lui un élément certain de guérison.
On trouve, en même temps que le même temps deux délicieuses Pastilles pectorales au suc de laitue et au lactucarium, et un sirop de lactucarium, qui sont les plus calmantes, et en même temps les plus adoucissantes.
Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 8, rue de la Paix ; — à New-York, S. Booker, 169, Grand Street ; E. Sangster, Boston ; — Nouvelle Orléans, Ducoing, Gilfilet Delache et dans toutes les principales pharmacies.

PILULES AUX HYPOPHOSPHITES
DE HOOG
Pharmacien, 9, rue Caumartin, Paris.
Les expériences faites dans les différents hôpitaux de Paris et de Londres ont démontré l'utilité incontestable des Hypophosphites en général. Les travaux personnel de M. Hoog, approuvés par un grand nombre de médecins, ont confirmé la supériorité des Hypophosphites à bases triples de chaux, potasse et magnésie. L'emploi de ces Pilules se trouve indiqué dans les affections qui dépendent de l'affaiblissement des tissus de la vie animale, et notamment dans les cas de pauvreté du sang, rachitisme, scrofule, maladie de poitrine, nécrologie, chlorose ou pâles couleurs, prostration, épuisement chez les femmes nerveuses, névroses, spermatorrhée, fièvres intermittentes et jaunes des pays chauds, etc.
Note. Les Pilules aux Hypophosphites sont prises avec avantage et même temps que l'huile de foie de morue.
NE SE VENDENT QUEN FLACONS TRIANGULAIRE
Prix : Le flacon de 100 Pilules, 5 fr. — Le flacon de 50 Pilules, 3 fr.
Avec instructions.
Dépots : à la Nouvelle-Orléans, chez M. Decongé, droguiste ; M. Louis Castel, rue Chartres ; à New-York, chez MM. John Milhau et fils, pharmaciens, 183, Broadway ; à Mobile, chez H. Sauter-Martin, droguiste ; à la Havane, chez M. Mouret Lonchamporing, et dans toutes les pharmacies de l'Etranger.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867.....$838,120 15
Savoir : Primes d'incendie.....$455,773 25
Primes de mer.....291,277 22
Primes de rivières.....232,071 06
En moins, primes remboursées.....$ 4,313 16
En moins, primes non expirées.....60,384 06
$ 64,797 16
Montant net des primes.....$773,422 99
Pertes payées.....
Pertes payées en 1865.....
Pertes sur mer.....
Pertes sur les rivières.....
Réassurances.....
Dépenses, taxes, intérêts, salaires, etc.....
Remises de rive de ports.....
Bénéfice net.....
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières.....
Placé en hypothèque sur propriétés foncières.....
Placé en bons de la ville et autres.....
Placé en actions de banque et autres.....
Placé en actions de la Compagnie d'Assurance.....
Prêts sur garanties.....
Espèces.....
Primes en vue de percepter.....
En caisse.....
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurmenté et signé personnel mot, ce 19 mars 1867.
PAUL O. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont résolu de décréter un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.
Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, sur payement sur leurs trésorier-comptable, ses pour neuf J'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.
Le tableau ci-dessus, et les résolutions ci-dessus, sont
ANT. CARRICKER, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Charles Briggs, Ant. Carriker,
Chas. F. Conrad,
Moses Pilcher,
E. Kruger,
Chas. Lafitte
John S. Maxwell,
P. Anderson,
Alfred Kenny,
J. Hawkins,
Geo. W. Dunbar,
E. F. Kilbourne,
Geo. W. Hyman,
Ariel S. Montgomery,
Henry J. Vose,
F. Marquez,
L. S. Fobler.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à la charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes non expirées au 1865.....$ 99,394 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866:
Sur les risques d'incendie.....$ 267,225 25
Sur les risques de navigation.....4,588 74
Sur les risques de rivières.....84,987 65
356,800 64
Total des primes.....$451,203 64
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866.....$191,479 00
Primes remboursées.....3,439 41
194,920 41
Vente des primes.....$256,283 23
Pertes: Sur les risques d'incendie.....$ 20,272 49
Sur les risques de navigation.....3,147 00
Sur les risques de rivières.....33,262 26
$ 56,681 75
Bénéfice net.....$199,601 48
Frais.....16,870 61
Commissions.....11,264 00
Dépenses générales, compris d'autres.....13,730 77
Intérêts de scrip.....20,307 80
$ 62,173 18
Bénéfice net.....$ 94,092 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Bons sur propriétés foncières.....$168,284 56
Prêts sur actions de la Compagnie.....
Prêts sur garanties.....
Prêts sur hypothèques.....
Bons de la ville et autres.....
Bons de la Compagnie de Chemin de Fer de la ville.....
Espèces en caisse.....
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Qu'on en conclusion et signé personnel mot, ce 19 mars 1867.
PAUL O. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1866 — dividende payable dans les conditions et après du jour de leur mort prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir de ce jour, un dividende de 3 pour cent sur le montant net d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.
Directeurs:
Geo. Drexhard, Wm Stevens,
J. W. Robinson, C. Carlisle,
G. W. Pilbrick, A. Lefebvre,
A. A. White, John Sparks,
W. F. Vandenburgh, J. W. Hampton,
C. E. Mathews, J. Tuyon.
10 janv.—3m Président—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Bateaux et des Commerçants de la Ville d'Orléans.
BUREAUX, RUE GARONDELET No. 29.
CETTE Compagnie est autorisée à faire les assurances suivantes :
Sur le navire, le fret, la cargaison, et les bénéfices de la navigation, du mer, de rivières et de trans port par terre, sur tous points de l'Amérique.
EDWARD SIDNEY, Président.
WM P. HUNT, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 22 mai 1866.
LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866.
Primes d'incendie.....$392,151 71
Primes de mer.....
Primes de rivières.....
Montant des primes expirées.....
Pertes payées et estimées.....
Pertes d'incendie.....
Pertes de mer.....
Pertes de rivières.....
Primes remboursées en vue de scrip.....
Taxes payées.....
Réassurances payées.....
Frais et pertes, dépenses, réparations, timbres, commissions en moins, etc.....
Bénéfice net.....
Montant des primes participant au dividende scrip.....
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets garantis par hypothèques.....
Effets garantis par actions.....
Effets.....
Prêts sur hypothèques.....
Placé en bons municipaux et en bons de la ville.....
Propriétés foncières.....
Dû par primes et sur vue des percepteurs.....
Espèces en caisse.....
Le tableau qui précède est exact et vrai d'après des livres de la Compagnie.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Les Compagnie paiera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip depuis cette date jusqu'à ce jour, et, de plus, 3 pour cent à partir du deuxième lundi de juillet prochain.
Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit à participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour ce dividende à partir de premier lundi d'août prochain.
THOMAS A. ADAMS Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Thos A. Adams, Saml H. Kennedy,
Geo. T. Newman, James J. Hanna,
Saml B. Newman, Dudrick Bouligny,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Ohl,
A. Bonneau, A. E. Keeling.
10 mai—3m

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS
DEUXIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à la charte, le Président publie l'état suivant :
Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées des années 1865, y compris les primes non expirées des années 1865 et 1866.....$1,704,564 32
Sur les risques d'incendie.....$ 1,182,
Sur les risques de navigation.....
Sur les risques de rivières.....
Total des primes.....$1,704,564 32
En moins—Primes payées en 1865.....$ 1,182,
Primes remboursées.....
Primes non expirées.....
Montant net des primes le 31 mai 1866.....$
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.....$
Sur les risques de navigation.....
Sur les risques de rivières.....
Pertes payées.....
Pertes payées en 1865.....
Pertes sur mer.....
Pertes sur les rivières.....
Sinistres non réglés.....
Réassurances.....
Dépenses, taxes, intérêts, salaires, etc.....
Remises de rive de ports.....
Bénéfice net.....
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières.....
Placé en hypothèque sur propriétés foncières.....
Placé en bons de la ville et autres.....
Placé en actions de banque et autres.....
Placé en actions de la Compagnie d'Assurance.....
Prêts sur garanties.....
Espèces.....
Primes en vue de percepter.....
En caisse.....
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
Trans. Assurance, Bureaux.
DIRECTORS:
John G. Gaines, T. Lonsdale,
J. J. Hunt, Thos. Parker,
J. J. Gaines, J. E. Rose,
Thos. Sloo, J. C. Bunch,
Thomas Sloo, C. C. Bunch.

JOHN VOELKEL & ch. vs. A. M. VOELKEL.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 20,541.—En vertu d'un jugement rendu le 19 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepôts, dans l'affaire ci-dessus, et ordonnant de vendre à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le SAMEDI, quatre avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepôts, en la ville de la Nouvelle-Orléans, les biens ci-dessous, savoir :
Un terrain situé en Jackson Livraude, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant 40 pieds de front sur la rue Jackson, 120 pieds de profondeur, et 40 pieds de derrière, ensemble 4,800 pieds carrés, avec une maison de bois de 2 étages, construite sur ledit terrain, et ses dépendances, tel que le tout se comporte, sans garantie, et sans aucun recours, et sans garantie, et sans aucun recours, et sans garantie, et sans aucun recours, et